



SERAFIN-PH

La tarification à l'acte, outil financier au service du démantèlement du médico-social

La réforme Serafin-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) continue son déploiement. Dans ce cadre, les établissements sociaux, médico-sociaux doivent effectuer un recueil de données et ont jusqu'à mi-mars pour rendre leurs copies.

Ce recueil doit préciser le nombre d'enfants, les modalités de prises en charge : chaque activité – intervention – accompagnement..., sa durée, chaque transport effectué et détaillé... jour par jour, heure par heure, et sur une période de 15 jours.

Cette démarche soulève de nombreuses inquiétudes :

- Charge de travail accrue : la collecte des données représente un effort technique important pour les équipes, sans aucune compensation financière prévue.
- Difficultés opérationnelles : les prestataires extérieurs (taxi, SNCF, etc.) sont également concernés, ce qui complique la tâche.
- Prise en compte insuffisante des réalités: il est aussi nettement exprimé l'absence de prise en compte des multiples vulnérabilités, et handicaps ou situations non diagnostiqués.
- Les temps de la relation de confiance, de l'apaisement ou de la gestion de crise, seront-ils comptabilisés ?
- Comment seront pris en compte les démarches administratives, vers les familles, les partenaires ou imprévus du quotidien ?

Les fiches de recueil, complexes et incomplètes, suscitent de nombreuses et légitimes interrogations :

- Que se passe-t-il si un établissement ne remplit pas ces données ?
- Pourquoi se plier à cette obligation dans de délais aussi contraints ?

On peut fortement s'alarmer de la non-adéquation des financements aux besoins de fonctionnements des ESMS tant le recueil de données est tronqué d'une partie de la réalité. Il y aura des ESMS « perdants » : qu'en sera-t-il de leur existence ?

Malgré les bouleversements législatifs récents (dissolution, absence de vote du PFLSS 2025), la réforme Serafin-PH avance. La Direction Générale de la Cohésion Sociale a confirmé que la feuille de route, actée en février 2023 et prévoit une mise en oeuvre de la réforme dès 2025. Les données recueillies cette année serviront à établir le PFLSS 2026.

Cette réforme constitue **une menace pour les ESMS**. Elle est calquée sur les réformes hospitalières dans la continuité des politiques libérales telle la Tarification à l'activité (T2A). Dans le secteur sanitaire, cela a fait basculer le financement des établissements d'une logique de moyens à une logique de résultats, avec les **conséquences dramatiques** que nous constatons pour le secteur hospitalier.

Sous prétexte de mieux définir les moyens, le but est bien de **réduire de façon importante les budgets** des établissements.

Serafin-PH est une menace directe pour l'avenir des ESMS et des personnes que nous accompagnons.
Restons mobilisés pour défendre nos métiers et nos valeurs !

